



Fiche

6 septembre 2016

Révision de la statistique forestière et du réseau d'exploitations forestières 2015

Le processus de réorientation des instruments de statistique forestière s'est accompagné en 2015 d'une révision de la statistique forestière et du réseau d'exploitations forestières. À cette occasion, la notion d'« entreprise forestière » a été redéfinie en tant qu'unité de relevé statistique.

La statistique forestière suisse est une enquête exhaustive annuelle effectuée auprès des entreprises et des propriétaires forestiers. Elle fournit des informations sur les structures, la récolte de bois et les plantations ainsi que sur la situation économique des entreprises forestières. Le réseau d'exploitations forestières (REF), quant à lui, est une enquête par échantillonnage menée auprès d'entreprises forestières sélectionnées de manière statistique. Les données relevées concernent les surfaces forestières exploitées par fonctions prioritaires, la récolte de bois, la situation en matière de coûts et de produits et les investissements des entreprises.

Nécessité d'une révision

La dernière révision de la statistique forestière date de 2003/04. Aujourd'hui, la réalité montre que les grands propriétaires forestiers sont, en termes d'exploitation, généralement organisés en unités de gestion opérant selon des critères commerciaux, ce que l'on appelle les « entreprises forestières », tandis que les petits propriétaires ne présentent souvent aucune structure d'entreprise, ou alors seulement de façon rudimentaire. Il paraît donc nécessaire de subdiviser la propriété forestière en deux catégories : les « exploitations organisées en entreprises » (entreprises forestières) et les « exploitations non organisées en entreprises ». Afin d'adapter au mieux l'enquête aux besoins actuels des utilisateurs des données et d'améliorer encore la qualité et la pertinence de celles-ci, une révision a eu lieu en 2014/15. Les premières données révisées, celles de l'exercice financier 2015, seront publiées en 2016.

Nouvelle définition de l'« entreprise forestière »

Deux changements importants liés à la révision de la statistique forestière sont la nouvelle définition de l'« entreprise forestière » en tant qu'unité de relevé statistique et sa délimitation par rapport au reste des propriétaires forestiers (petites forêts publiques et privées).

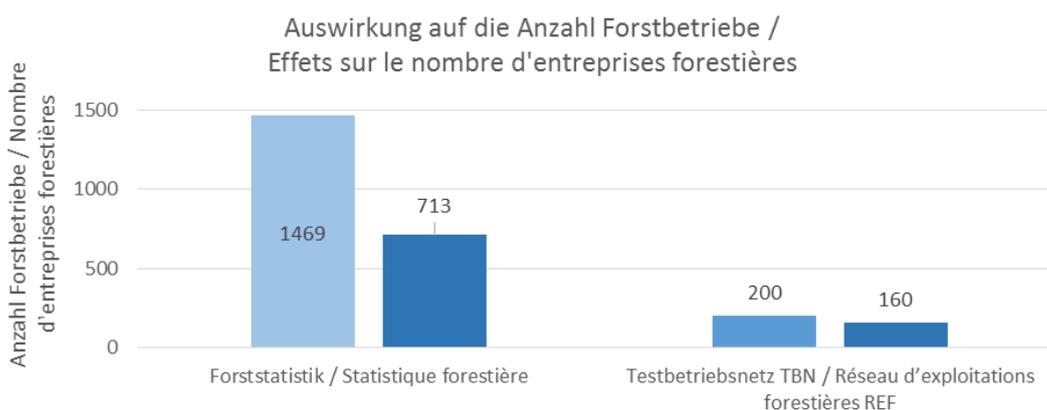
Une unité de gestion est à présent considérée à des fins statistiques comme « entreprise forestière » dès lors qu'elle remplit les trois critères suivants :

1. droits de propriété ou droits de disposition sur les surfaces forestières exploitées depuis au moins un an ;
2. surface productive minimale (Jura ≥ 200 ha, Plateau ≥ 150 ha, Préalpes ≥ 250 ha, Alpes et Sud des Alpes ≥ 500 ha) ;
3. comptes consolidés (des comptes individuels regroupés sont également possibles, comptabilité financière ou comptabilité d'entreprise).

Les unités de gestion qui ne remplissent pas ces critères sont définies comme « petites forêts publiques » ou « petites forêts privées » selon le régime de propriété auquel elles sont soumises.

Variation du nombre d'entreprises forestières dans la statistique forestière et le REF

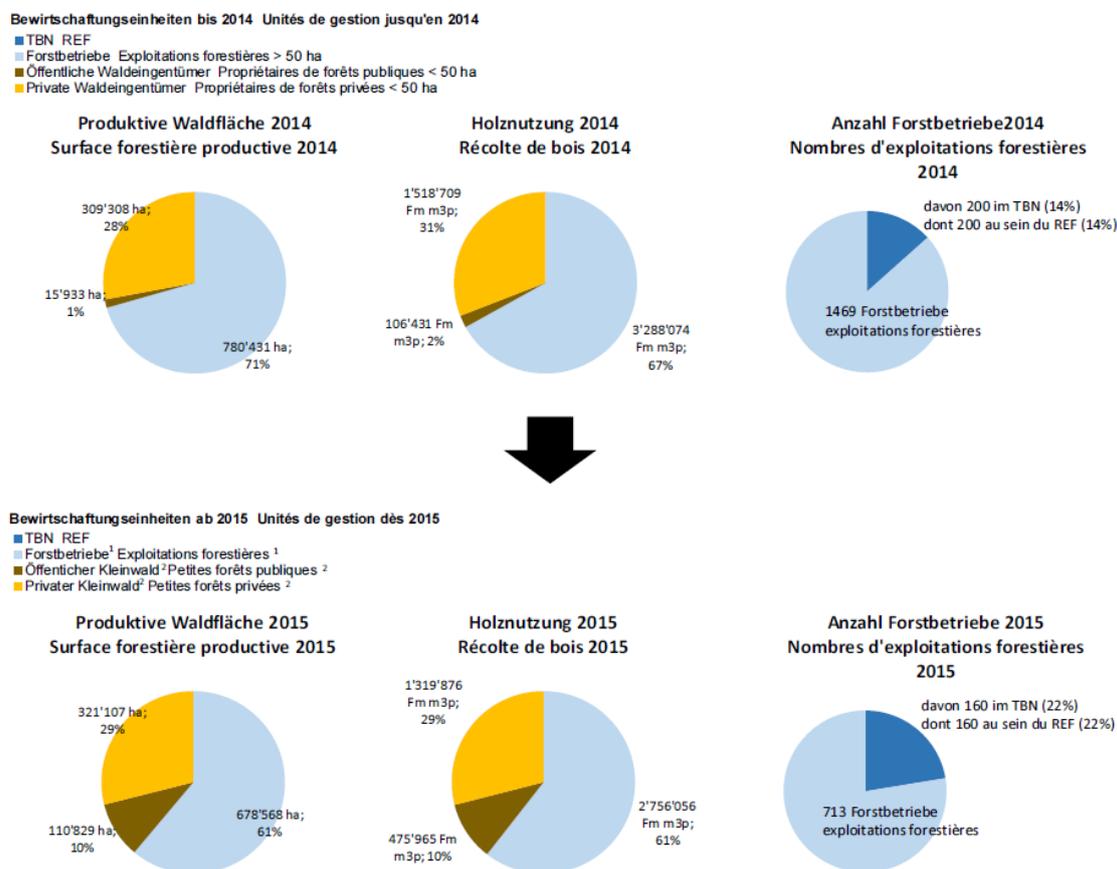
L'introduction de la nouvelle définition a des effets sur le nombre d'entreprises forestières tant dans l'univers de base de la statistique forestière que dans le REF. Concernant le nombre d'unités de relevé, la surface forestière minimale que doit présenter une entreprise se traduit par une réduction du nombre d'entreprises forestières. De 1469 unités en 2014, celles-ci passent à 713 unités en 2015 (voir graphique 1). Il s'ensuit une adaptation de la taille de l'échantillon au sein du REF, qui est ramené à 160 entreprises.



Graphique 1 : Effets sur le nombre d'entreprises forestières

Autre effet de la révision, la surface représentée par les entreprises forestières diminue et passe d'environ 780 000 hectares à 680 000 hectares, ce qui correspond à 61 % de la surface forestière suisse. Pour ce qui est de la récolte de bois, la part des entreprises forestières s'élève désormais à 61 % (contre 67 % l'année précédente), soit 2 760 000 m³.

En 2014, le REF couvrait 14 % de l'ensemble des entreprises forestières (entreprises forestières sélectionnées de manière statistique non aléatoire). Ramené à 160 entreprises suite à la nouvelle définition de la notion d'« entreprise forestière », l'échantillon du REF représente maintenant 22 % de toutes les entreprises (voir graphique 2).



Graphique 2 : Effets de la révision des instruments de statistique forestière en 2015 sur la répartition des unités de gestion

Autres adaptations de la statistique forestière

- Définition claire de la notion de « surface forestière productive ».
- La forme d'organisation des entreprises forestières est également enregistrée.
- Pour les « autres assortiments » de la récolte de bois, une distinction est faite entre résineux et feuillus.
- Les données financières sont désormais relevées avec un petit nombre de postes de charges et de produits, par analogie avec la structure de base de la comptabilité financière.

Renseignements

- Michael Husistein, division Forêts, Office fédéral de l'environnement (OFEV), tél. 058 462 21 70
- Jonas Lichtenhahn, division Économie, Office fédéral de la statistique (OFS), tél. 058 463 67 15